



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2021

Délibération n° 06

Date de convocation
11.03.2022

Date d'affichage
15.03.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 34

Objet : Signature d'une convention de participation financière à la maintenance du logiciel « CARTADS CS » – convention cadre

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. J. SAMINGO par Mme J. BREDAS – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. LAFONT – M. Y. LERAY par M. LUTTMANN – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE

Absente :

Mme A. MEJIAS

Monsieur Eric ALAMAMY a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération n° DEL-2021/441 de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart du 23 novembre 2021 portant sur la participation financière à la maintenance du logiciel de gestion des droits des sols et foncier « CARTADS CS »,

VU l'avis de la Commission Administration générale, Finances et Ressources Humaines

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud est administratrice du logiciel « CARTADS CS »,

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser les coûts de maintenance du logiciel,

CONSIDERANT qu'afin de simplifier l'intégration de nouvelles communes du territoire dans ce dispositif, il est proposé de conclure une nouvelle convention cadre,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de participation financière « relative à la maintenance du logiciel de gestion des droits des sols « CARTADS CS », à conclure avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Seine – Essonne – Sénart,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -